

Nom commercial: Benzoes comp tinct

Numéro de la matiere: 251151 Version: 2 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 23.01.19

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

## 1.1. Identificateur de produit

Benzoes comp tinct

N° d'article 25115100

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35 9101 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58 Adresse email de la sdb@haenseler.ch

personne

responsable pour

cette FDS

## 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

## 2.2. Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

## Pictogrammes de danger



## Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

## Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P370+P378.1 En cas d'incendie: utiliser eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse stable

aux alcools ou produits extincteurs en poudre pour l'extinction.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

#### 2.3. Autres dangers



Nom commercial: Benzoes comp tinct

Numéro de la matiere: 251151 Version: 2 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 23.01.19

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

## 3.2. Mélanges

## Caractérisation chimique

Solution alcoolique

#### **Autres ingrédients**

#### Éthanol

No. CAS 64-17-5 No. EINECS 200-578-6

Le renvoi: [4]

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Flam. Liq. 2 H225

#### **Notent**

[4] Information volontaire

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1. Description des premiers secours

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

## En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement et longuement avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

## En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Appeler aussitôt un médecin.

## En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir - danger d'aspiration. Appeler aussitôt un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Céphalées, Engourdissement, Vertiges, Perte de connaissance, Nausées

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Produits extincteurs en poudre, Eau pulvérisée, Eteindre supérieur incendi avec eau pulvérisée ou mousse résistant aux alcools.

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, dégagement de gaz de combustion dangereux; Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2)

#### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants



Nom commercial: Benzoes comp tinct

Numéro de la matiere: 251151 Version: 2 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 23.01.19

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

#### **Autres données**

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

## 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Mettre les personnes en sûreté. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Diluer avec beaucop d'eau. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

## 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

## Conseils pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

## 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Le produit est hygroscopique. Stocker uniquement à l'air libre ou dans un local avec protection antidéflagrante.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Valeurs limites d'exposition**

#### Éthanol

Liste SUVA Type MAK

Valeur 960  $mg/m^3$  500 ppm(V) Valeur limite à courte terme 1920  $mg/m^3$  1000 ppm(V)

Groupe du risque pendant la grossesse: S; Etablie le: 2017; Remarque: SSc; OAW, FormalKT HU; INRS, NIOSH

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

#### **Protection respiratoire - Note**

N'est pas nécessaire mais il faut empecher de la respiration des vapeurs

#### **Protection des mains**

Gants étanches



Nom commercial: Benzoes comp tinct

Numéro de la matiere: 251151 Version: 2 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 23.01.19

#### Protection des yeux

Lunettes assurant une protection complète des yeux

#### **Protection du corps**

Vêtement de protection anti-feu

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

## 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Etat** liquide

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur >= 78 °C Source Banque de données de substances GESTIS

Point d'éclair

Valeur 13 à 22 °C Source Banque de données de substances GESTIS

Pression de vapeur

Valeur <= à 5.8 kPa Source Banque de données de substances GESTIS

Densité

Valeur 0.855

Remarque Relative Density according specification

température de décomposition

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux

prescriptions.

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

## 10.1. Réactivité

Danger d'inflammation ou formation de gaz ou de vapeurs inflammables avec: Air

## 10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Incompatibilité possible avec les matériaux répertoriés à la rubrique 10.5.

## 10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur.

#### 10.5. Matières incompatibles

Réagit au contact des agents d'oxydation forts. Réagit au contact des acides forts. Réagit au contact des métaux alcalino-terreux. Réagit au contact des métaux alcalins.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone, produits de décomposition responsables du danger: vapeurs / gaz inflammables

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë par voie orale

Substance de référence Éthanol Espèces souris



Nom commercial: Benzoes comp tinct

Numéro de la matiere: 251151 Version: 2 / CH Date de révision: 21.12.2018

> remplace la version: 1 / CH Date d'impression 23.01.19

DL50 3450 à 9500 mg/kg

Substance de référence Éthanol

Espèces rat

6200 **DL50** 15000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

Éthanol

Espèces rat

DL50 7060 mg/kg

Source Toxicology and Applied Pharmacology. Vol. 16, Pg. 718, 1970.

Éthanol

Espèces rat

**DL50** 10470 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Substance de référence Éthanol Espèces lapin

**DL50** 20000 mg/kg

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

Éthanol

Espèces lapin

**DL50** 15800 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation

Substance de référence Éthanol Espèces souris

CL 50 21000 ml/m3

Durée d'exposition h

Éthanol Substance de référence

**Espèces** rat

CL 50 63000 ml/m<sup>3</sup>

Durée d'exposition h

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

Éthanol

**Espèces** rat

CL 50 30000 mg/m<sup>3</sup>

Durée d'exposition h

Administration/Forme Vapeurs

Corrosion/irritation cutanée

Remarque Irritant pour la peau et les muqueuses.

Corrosion/irritation cutanée (Composants)

Éthanol

évaluation Non irritant

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Irritant pour les yeux et la peau.

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)

Éthanol

évaluation irritant

sensibilisation

Remarque Aucune effect de sensibilisation conu.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**



Nom commercial: Benzoes comp tinct

Numéro de la matiere: 251151 Version: 2 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 23.01.19

## 12.2. Persistance et dégradabilité

## Biodégradabilité

Remarque Selon les critères de l'OCDE, le produit est facilement biodégradable

(readily biodegradable).

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

## Indications générales

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

#### 12.6. Autres effets néfastes

#### Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaus et la canalisation. Le produit est facilement volatil.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

## **Emballages contaminés**

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport** 

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	D/E		
14.1. Numéro ONU	1293	1293	1293
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	TEINTURES MÉDICINALES	TINCTURES, MEDICINAL	TINCTURES, MEDICINAL
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3
Carte pour désignation du danger	***	**	*
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	11		
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement		no	



Nom commercial: Benzoes comp tinct

Numéro de la matiere: 251151 Version: 2 / CH Date de révision: 21.12.2018

remplace la version: 1 / CH Date d'impression 23.01.19

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

WGK 2

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.